

## **Composition de la commission d'Examens des Vœux** **Année universitaire 2023-2024**

### **U.F.R. Arts et Sciences Humaines**

#### **Le Président de l'université**

- VU** l'article L. 612-3 du Code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR Arts et Sciences Humaines,

#### **DÉCIDE**

##### **Article 1 : Désignation des jurys de sélection**

Les demandes d'admission pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par des commissions d'examen des vœux Parcoursup composées des personnes désignées ci-après :

##### Commission commune :

**LICENCES Mention HISTOIRE, Mention HISTOIRE DE L'ART, Mention PHILOSOPHIE,  
Mention SOCIOLOGIE, DOUBLE-LICENCE Histoire-Sociologie**

- Présidente : Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN
- Membres : Emmanuelle CHAMPION-HINDY  
Pierre-Olivier HOCHARD  
Claire LEFRANCOIS  
Claire PAGES  
Claudie REY

##### **LICENCE Mention Histoire**

##### Parcours licence Franco-allemande

- Présidente : Magali COUMERT
- Membres : Pierre-Olivier HOCHARD  
Ulrike KRAMPL

## **LICENCE Mention Musicologie**

### Parcours Musique et Musicologie

Président : Jean-Marc LEBLANC

Membres : Vincent COTRO  
Didier FRESLIER

### Parcours Musiciens-interprètes

Présidente : Louise BERNARD DE RAYMOND

Membres : Jean-Marc LEBLANC  
Walter PACELAT

### Parcours licence Franco-Allemande

Présidente : Louise BERNARD DE RAYMOND

Membres : Jean-Marc LEBLANC  
Walter PACELAT

### Parcours Jazz et Musiques actuelles

Président : Vincent COTRO

Membres : Sarah BENHAIM  
Nicolas HUON

### Parcours Diplôme National Supérieur de Musicien

Président : Philippe CANGUILHEM

Membres : Jean-Marc LEBLANC  
Walter PACELAT

## **LICENCE PORTAIL Mention Psychologie**

Présidente : Célia MAINTENANT

Membres : Séverine FAY  
Lucile FRESNEAU  
Catherine HERVE  
Isabelle JUIGNET  
Christine POIRIER

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, 10 février 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la formation et de la  
vie universitaire



Florent MALRIEU